

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 09 avril 2022

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	09

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril, à 9 heure 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
SIVEC Jean
WALLERICH Alain

MENEGHIN Gaël
BRUN Jérôme

GUINDT Philippe
DEBAILLEUL Delphine

IMMER Alain
VALANCE Bénédicte

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

PEREIRA Julien
OGER Isabelle
REUTER Olivier
THILL Céline
VIEIRA Christophe

Donnant pouvoir à GAILLOT Philippe
Donnant pouvoir à WALLERICH Alain

Donnant pouvoir à MENEGHIN Gaël
Donnant pouvoir à GUINDT Philippe

Mme DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Objet : 2022 – 618 Convention Catt'mômes

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la convention entre la commune de Beyren-Lès-Sierck et l'association Les Catt'mômes pour une durée de 5 ans, du 01 septembre 2021 au 31 août 2026.
- Autorise le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes pour la bonne exécution des présentes.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 12/04/2022

Le Maire :

Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12/04/2022

Le Maire,

